



Fédération SUD Santé Sociaux

Marisol TOURAIN
Ministre des Affaires Sociales et de la Santé
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Objet: préavis de grève

Madame la Ministre,

La Fédération Nationale des syndicats SUD Santé Sociaux dépose un préavis de grève national pour le 8 mars 2016, *(En ce qui concerne les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, ce préavis couvre ces agents en amont et en aval de ces journées.)*

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux pour :

- les hôpitaux, cliniques, maisons de santé, maisons de retraite, de cure, des soins de suite, les laboratoires, officines pharmaceutiques, cabinets paramédicaux, EHPAD, services d'aide et de soins à la personne,
- l'ensemble des structures relevant du médico-social,
- l'ensemble des structures de l'animation, de l'éducation populaire, de la prévention spécialisée, de l'accueil d'urgence, des services à la personne, travail au domicile, de la petite enfance, des foyers de jeunes travailleur-se-s, auberges de jeunesse, maisons de jeunes et de la culture, organismes de formation, centres sociaux, crèches, du tourisme social et familial, du logement social et d'une manière générale toutes les structures en lien avec un public...

Ce champ s'étend à l'ensemble des personnels d'une structure dès lors que cette structure assume une des activités au moins ci-dessus, ainsi qu'aux travailleuses et travailleurs en formation, aux étudiants des métiers sanitaires et sociaux, aux retraité-es, aux privées d'emploi des secteurs ci-dessus.

Il s'étend également :

- aux salarié-e-s des entreprises sous- traitantes intervenant dans les établissements des secteurs ci-dessus
- aux salariés des OPCA des branches et activités sanitaires, médico-sociales et sociales.

(En ce qui concerne les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, ce préavis couvre ces agents en amont et en aval de ces journées.)

Nos revendications portent sur:

La fin des inégalités Femmes-Hommes, qui malgré la **LOI n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes** perdurent et s'aggravent.

L'arrêt des politiques d'austérité, l'abrogation de la loi de modernisation du système de santé, la défense du droit à l'IVG, un service public de la petite enfance renforcé avec un mode de garde.

En vous en souhaitant bonne réception, acceptez Madame la Ministre nos sincères salutations.

Pour la Fédération SUD Santé Sociaux,
Jean Vignes, secrétaire général

23 février 2016

